Lettre Pastorale

DE SON EMINENCE LE

Cardinal Mercier

Archevêque de Malines
Primat de Belgique

SUR

LE PATRIOTISME ET L'ENDURANCE

(Suite, voir le numéro de samedi dernier.)

Nouvelle descente à l'Archevêché. — La duplicité du gouvernement Allemand.

Le lundi matin, nouvelle visite à l'archevêché, ce qui causa grand émoi à Malines. Vers 8h. 12, on vit en effet arriver au palais archiépiscopal une auto militaire allemande; dans cette auto, conduite par un soldat qu'accompagnait un autre soldat armé de son fusil, avait pris place un officier. Officier, auto, chauffeur et soldat restèrent toute la journée à l'archevêché. C'est là que doit se placer ce que le gouvernement allemand a appelé dans une note officielle "un échange de lettres entre le gouvernement général et le cardinal."

Dans un échange de lettres avec le gouverneur général au sujet de la pastorale — dit cette note imposée aux quelques feuilles plus ou moins belges paraissant actuellement — le cardinal a déclaré que, vu l'opinion du gouverneur général sur la portée éventuelle de la lecture de la pastorale et à la répandre dans les foyers.

Cette affirmation, le gouverneur général l'a produite également dans une "Encyclique" militairement adressée au clergé de l'archidiocèse de Malines; il renouvelait le 8 janvier la défense formelle de lire la lettre pastorale.

Si l'échange de lettres qu'invoque le gouvernement allemand a vraiment la portée qu'il lui attribue, nous ne voyons pas pourquoi il ne le publierait pas intégralement; n'y comptons cependant pas trop, et attendons plutôt cette publication de jours meilleurs.

Plère attitude du Cardinal.

Ce que nous savons dès maintenant, et ce que nous affirmons sans craindre aucun démenti, c'est que le CARDINAL MERCIER A FORMELLEMENT REFUSE D'INTERDIRE, comme on l'y invitait, LA LECTURE DE SA LETTRE PASTORALE et qu'il a revendiqué pour lui-même toute la responsabilité de cette lecture, déclarant que les prêtres n'ont fait qu'obéir à leur archevêque et que s'il y a un coupable dans cette affaire, c'est lui-même, et lui seul.

En résumé, et quoi que puisse publier le gouvernement allemand à Berlin ou à Bruxelles, le cardinal Mercier n'a retiré et ne retire absolument rien ni du fond ni de la forme de la communication qu'il a adressée à son clergé le jour de Noël. Le public en a eu d'ailleurs la preuve évidente dans le fait que le dimanche 10 janvier le clergé a poursuivi dans toutes les églises de Malines, comme dans celles de Bruxelles, d'Anvers et de Louvain, pour ne parler que des villes, la lecture de la lettre pastorale.

On retire au Primat de Belgique l'autorisation de visiter les autres évêques Belges.

Dans la note que nous avons signalée plus haut, le gouverneur général avait encore écrit ce qui suit:

"La presse étrangère a prétendu qu'à la suite de cette pastorale, le cardinal serait tenu sequestré dans son palais à Malines par des officiers allemands et même qu'il aurait été arrêté. Le gouverneur général a déjà fait déclarer officiellement que ces deux affirmations sont dénuées de tout fondement. Il n'a jamais songé à entraver la liberté du prince de l'Eglise dans l'exercice de ses fonctions ecclésiastiques."

Le récit absolument authentique qu'on vient de lire suffirait peut-être à édifier la presse étrangère sur la valeur des démentis du gouvernement allemand et sur la façon très spéciale dont ce gouvernement entend "la liberté d'un prince de l'Eglise dans l'exercice de ses fonctions ecclésiastiques." Ajoutons-y cependant encore un trait qui achèvra de mettre dans son plein jour la beauté des procédés policiers du gouvernement allemand à l'égard d'un des membres les plus éminents du Sacré Collège.

Dans un but que l'on devine, une dépêche de Cologne à Rome a affirmé, le 12 janvier, que "la liberté de circuler dans les provinces occupées par les Allemands était accordée au cardinal Mercier." Il est exact que le cardinal Mercier qui, en sa qualité d'archevêque de Malines ,est primat de Belgique, avait obtenu un laisser-passer qui devait lui permettre de rendre visite aux évêques belges. Après la publication ed cette lettre, et comme conséquence officielle de cette publication "l ecardinal s'est vu retirer cette permission," de sorte qu'après avoir été aux arrêts trois jours dans son palais, l'illustre prélat est maintenant "consigné dans son diocèse."

Ces faits ne sont-ils pas trop éloquents pour qu'il soit nécessaire d'y rien ajouter?

Une protestation énergique du Cardinal Mercier.

Le récit qu'on vient de lire se trouve officiellement confirmé dans ses parties essentielles par une lettre latine du cardinal Mercier lui-même à son clergé, et portant la date du dimanche 10 janvier. Voici, en effet, la traduction de la partie principale de cette lettre:

"Vous avez eu sans doute sous les yeux la note communiquée aux journaux par le gouvernement général de Bruxelles ,note où il était déclaré que le cardinal archevêque de Malines n'avait nullement été empêché d'exercer librement ses fonction ecclésiastiques. Il ressort des faits combien cette affirmation est contraire à la vérité.

"En effet, le soir du 1er janvier et pendant toute la nuit suivante, des soldats ont envahi les presbytères, arraché ou vainement essayé d'arracher des mains des curés la lettre pastorale et, au mépris de l'autorité épiscopale, vous ont même défendu de lire cette lettre aux fidèles, sous la menace des peines les plus sévères pour vous ou votre paroisse.

"Ils n'ont pas épargné non plus votre dignité. En effet, le 2 janvier, avant même le lever du soleil, à 6 heures, ils m'ordonnèrent de rendre compte le matin même, au gouverneur général, de ma lettre au clergé et au peuple; le lendemain, ils me défendirent de présider au salut en l'église cathédrale d'Anvers; enfin, ils m'empêchent de me rendre librement chez les autres évêques.

"Chers collaborateurs, comme citoyen, comme pasteur des âmes et comme membre du Sacré Collège des cardinaux, je proteste contre cette violations de vos droits et des miens."

(La suite à demain.)

LETTRE D'UN PARISIEN

Suite de la 1ère page.

française pour adopter ces formules nébuleuses, dures, sans grâce, et sans agrément; cette influence fut si grande qu'elle gâta, sur le tard, les dernières œuvres de ce grand musicien de grâce exquise que fut Massenet qui sacrifia, lui aussi au veau d'or et à la technique allemande.

Mais au moins, va-t-on, après la guerre, nous débarrasser de cette musique affolante et de ce musicien encombrant?

Ne l'espérez pas.

M. Saint-Saëns le reconnait tout en le regrettant et il écrit: "Dans la situation où nous sommes, il se trouve des français pour chanter presque dans ce ton. Des correspondants m'écrivent pour réclamer la musique allemande, les chefs d'orchestre allemands. Nous voulons, me dit-on, reconnaître tout ce qui est beau, tout ce qui est grand, où que cela se trouve, à plus forte raison chez nos ennemis, car nous voulons la France chevaleresque."

Et M. Saint-Saëns s'écrie, indigné:

"Chevaleresque, avec de pareils barbares!"...

Eh bien, non, c'est Saint-Saëns qui a raison. Il faut que la musique allemande; celle de Wagner comme celle des autres compositeurs teutons, reste là-bas. Nous avons assez de musiciens de talent pour s'inspirer des vieilles traditions françaises et nous devons à ceux qui tombent pour l'esprit français de chasser de chez nous toutes ces productions wagnériennes qui font partie de la fameuse "Kultur" germaniques qu'on a voulu nous imposer à coups de canon.

La musique n'a pas de Patrie dit-on. D'abord, c'est à démontrer, mais, dans tous les cas, la Patrie, elle a une musique et ce ne peut être celle que jouent les bandits et les barbares qui incendient les villes et massacrent nos fils et nos frères.

JEAN-BERNARD.

ORPHEUM

La charmante comédie "Woman Proposes" de Paul Armstrong, et le violoniste renommé, Max Fink, de la Nouvelle-Orléans occupent la première ligne de l'affiche.

Fanny Brice, artiste humoristique, parait dans des scènes de vaudeville.

Un burlesque du mélodrame sera représenté par Jack Gardner, comédien bien connu.

Le maestro Max Fink a recueilli ses lauriers à la Nouvelle-Orléans, comme violoniste, pianiste et chanteur. Il est applaudi avec enthousiasme par ses amis. Au programme, aussi, les "Salvagis," danseurs émérites, récemment arrivés de Paris.

Mlle Marie Fitzgibbon charme l'auditoire par ses monologues amusants.

Lohse et Sterling, athlètes excellents emerveillent les spectateurs.

Le cinéma de "l'Orpheum Travel Weekly" offre, a part des vues de sites de toutes les parties du monde, un spectacle montrant les exercices des fameux éléphants de Mme Offord.

L'orchestre de concert de l'Orpheum sous la direction du Prof. E. E. Tosso se fait entendre dans des morceaux de choix.

La semaine commençant le 10 mai sera illustrée par l'engagement de Bessie Wynn, la gracieuse reine du vaudeville.

BULLETIN FINANCIER.

Change.

New-York —
Sterling, bankers, demand ..... 479 a 479¼
Francs, bankers, demand ..... 5.32½ a 5.31

Coton.

	Middling
Galveston	9.80
Mobile	9.13
Savannah	9.63
Charleston	9¼
Wilmington	9½
Norfolk	9.50
Boston	10.40
Philadelphie	10.45
Memphis	9.37
Augusta	9.50
St. Louis	9¼
Houston	9.70
Little Rock	9.95
Dallas	9.05
Montgomery	9.19

Ventes.

Entre 10 a. m. et 1:45 p. m. —

$5,000 City 4s	85
$1,000 B'ham Ry., L. and P. Co. 4½s	88¼
$2,000 Meridian L. and Ry. Co., 1st mtg. 5s	87½
$1,000 N. O. Ry. and L. Co. 4½s	76⅝
4 share N. O. Board of Trade	55
4 shares N. O. Board of Trade	55½
$6,500 Knoxville Ry. and L., ref. ex. 5s	82¾
A 1:45 p. m. —	
35 saares American Cities Co., pfd	47⅝

Bons Divers.

Street Railroads —		
American Cities 5-6s	86¾	87½
G'ham Ry., L. and P., ref. ex. 6s	95½	96
B'ham Ry., L. and P. Co. 4½s	87¾	88½
Canal and Claiborne R. R. 6s	117	120
Edison El. Co., 1st mtg. 5s	100	...
Fort Worth P. and L. 1st mtg. 5s.	96	98½
Houston L. and P. Co., 1905 mtg. 5s	95	97½
Knoxville Ry. and L. Co. ref. ex. 5s	82½	83¼
Little Rock Ry. and El. Co. 5s	101½	105
Little Rock Ry. and El. Co. 6s	99¾	99⅞
Memphis St. Ry. Co. 5s	85	86
Meridian Ry. and L. Co. 1st mtg. 5s	87	89
Nashville Ry. and L. Co. 5s	96½	98
N. O. and Carrollton R. R. 5s	105	108
N. O. City and Lake R. R. 5s	104½	110
N. O. City R. R. gen. mtg. 5s	102½	...
N. O. Ry. and L. Co. 4½s	76⅛	76½
N. O Ry. and L. Co. 5s, series A..	65	85
St. Charles Street R. R. 4s	87	89½
Texas P. and L. Co. 1st mtg. 5s...	91	...
Miscellaneous —		
Alden Mills, 1st mtg. 6s	...	100
State and City —		
City 4s	95	95¼
Premium Bonds	987½	...
Public Improvement, 1950	91	91¾
Public Improvement, new	89¾	90
Louisiana 4½s, 1922	104¾	105½

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. B. ADER, Vice-Président.
EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.

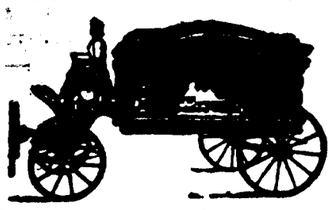

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs
1108-1112 RUE NORD REMPARTS
PHONE HEMLOCK 408

CHAMPAGNE
LOUIS ROEDERER
REIMS

(Exigez l'Etoile Comme Garantie)
PAUL GELPI & FILS
AGENTS
227 Rue Decatur Nouvelle-Orléans
En faisant vos emplettes mentionnez l'Abeille, S. V. P.

CHEMINS DE FER.

Une vrai Villégiature Préparée

PAR LE

FRISCO LINES

AGENT DES BILLETS

227 rue St-Charles.

Informez-vous près de lui avant de partir pour l'Ouest, au sujet du nouveau service de Californie et des prix.

QUEEN & CRESCENT ROUTE

Le Train de New York

Quitte la Station Terminale à **7:30 P. M.**

DIRECTEMENT
A la 32me rue et la 7me Avenue
Un ilet de Broadway.
Eclairé à l'Electricité.
Excellent Service de Wagon Restaurant.
"A La Carte"
Bureau des Billets.
211 RUE ST. CHARLES.
Dépôt: Station Terminale, rue du Canal
PHONE MAIN 2000.

New Orleans Great Northern R.R.

EXCURSIONS

(Trains de Plaisir)

Tous les Dimanches et Mercredis

A LA PAROISSE DE

SAINT TAMMANY

Le climat le plus salutaire des Etats-Unis.

Trains de plaisir à Bogalusa

"LA VILLE MAGIQUE DU SUD."

Wagon-salon pour les excursions de dimanches à Bogalusa. Départ de la gare Terminus à 7:35 a. m. Arrivée de retour à 8:05 p. m.
Pour de plus amples détails, informez-vous auprès de l'agence des billets, ou téléphonez Main 4000.

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE

Compagnie Générale Transatlantique
SERVICE POSTAL
Départs de NEW YORK pour BORDEAUX

ESPAGNE	8 mai, 3 p. m.
ROCHAMBEAU	15 mai, 3 p. m.
NIAGARA	22 mai, 3 p. m.
CHICAGO	29 mai, 3 p. m.

Pour tous renseignements s'adresser
Aux bureaux de la Compagnie,
F. J. ORFILA, AGENT GÉNÉRAL.
902 rue Commune, Nouvelle-Orléans.

VENTES AUX ENCHERES.

Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Liquidateur.

A. J. Nelson Manufacturing Co., Ltd., vs. Mrage à Sons, Ltd.

No. 106,910 — Cour Civile de District Paroisse d'Orléans.

Par C. A. TESSIER ET FILS, C. A. Tessier, encanteur, Bureau 134 rue Carondelet — MARDI 4 mai 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre rendu et signé le 30 mars 1915 par l'Hon. Porter Parker, Juge de la dite cour, Division D, dans la cause ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

1er. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui s'y trouvent et qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, en l'Ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commune, Gravier et Magasin, désigné par la letire A sur un plan par De Pouilly, en date du 8 septembre 1865, et déposé en l'étude de E. C. Gottschalk, ancien notaire en cette ville, comme plan No. 38. Lequel lot mesure soixante deux pieds, neuf pouces et quatre lignes face à la rue Tchoupitoulas, par cent neuf pieds de profondeur et face à la rue Commune, quarante trois pieds de large sur la ligne de derrière; de là il va quatre pieds, six pouces de profondeur vers la rue Tchoupitoulas, de là six pieds sur une ligne vers la rue Gravier, de là allant ou mesurant cent huit pieds, sept pouces de profondeur jusqu'à la rue Tchoupitoulas, formant le coin des rues Tchoupitoulas et Commune.

2. Aussi un autre lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et tous les droits, voies, privileges et dépendences qui s'y trouvent et en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, en l'Ilet borné par les rues Commune, Tchoupitoulas, Gravier et Magasin. Lequel dit lot mesure vingt-cinq pieds, deux pouces face à la rue Commune, soixante deux pieds, cinq pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Magasin, trente-deux pieds, cinq pouces de largeur sur le derrière, de là treize pieds vers la rue Commune; de là deux pieds, neuf pouces vers la rue Magasin, de là six pieds vers la rue Commune, de là quatre pieds, six pouces vers la rue Magasin et de là quarante trois pieds et jusqu'à la dite rue Commune. Le tout d'après un croquis attaché à un acte devant Omer Villeré, ancien notaire, le 17 mai 1882. Les améliorations sont désignées par les numeros 201 à 207 rue Tchoupitoulas et 402 à 416 rue Commune.

CONDITIONS — Un tiers on plus comptant, le solde sera représenté par un billet dû un an après date, portant 7 pour cent par an l'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'à complet paiement, assuré par le lien du vendeur et hypothèque et toutes les clauses habituelles. L'acheteur aura à payer le coût de tous les certificats qui seront attachés à un acte de vente qui sera passé devant James Simeon, notaire, et aura également à payer toutes les taxes pour 1915 et les contributions indirectes et le timbre des taxes, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

A. D. PARKER, Liquidateur.
DART, KERNAN & DART,
Avocats pour le liquidateur.
mars—31 avril—4,11,18,25 mai—2,4

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un fonds et des marchandises, etc., d'une épicerie et d'un bar.

Vincenzo Plaia vs. Charles Rogers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,865 — En vertu d'un ordre de vente daté le 27 avril 1915, et qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 4 mai 1915, à 10 heures 30 a. m., la propriété suivante, décrite à savoir:

Dans mon entrepôt, Nos. 508-512 rue Chartres, une grande quantité de marchandises d'épicerie, etc., comme d'après un inventaire.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant sur les lieux.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
L. A. HUBERT,
Avocat pour le demandeur.
avril—28 mai—1,4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un huitième d'intérêt non divisé dans deux lots de terrain du Septième District.

Succession de Louis Madison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,697 — En vertu d'un ordre de vente daté du 29 avril 1915 et qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan public, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 13 mai 1915, à midi:

Sous l'Acte 138 de 1900, amendé par l'Acte 70 de 1906, la propriété suivante, savoir: Tous les droits, titre et intérêt de la Succession de Louis Madison, étant le huitième d'intérêt non-divisé en et sur deux certains lots de terrain dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet désigné par le No. 108; B, sur l'ancien plan de Carrollton, actuellement désigné par le No. 285 sur le nouveau plan du Septième District de la Nouvelle-Orléans, lequel Ilet est compris entre les rues Cypress, Neuvième, Washington et Burdette; les dits lots désignés par les numéros neuf et dix sur un plan fait par Cellar, voyer, déposé au bureau de James O. Augustin, une copie duquel est annexée à une vente faite par R. Dorsey, le 13 février 1872, devant Ernest Commagère, notaire, mesure chacun trente pieds de frontage sur la rue Burdette, par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot numéro dix formant le coin des rues Neuvième et Burdette.

Conditions — Comptant sur les lieux.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
SUTHON & SUTHON,
Avocats pour la succession. mai—4,13

PERSONNEL.

Col. Hugues J. de la Vergne a transféré son étude d'avocat au Bureau de l'Abeille, 323 rue Chartres. Téléphone, Main 3457.

DEMANDES.

ORLEANS AUTO SCHOOL — Pour $15 de paiement, nous vous donnons un cours complet qui vous met en mesure de conduire et de réparer les voitures automobiles. Nous vous procurons un permis de chauffeur et nous vous trouvons de l'emploi. 626 rue Julia.
22 sept—1an

ON desire acheter, un secrétaire ancien en acajou avec ornements en cuivre. S'adresser 323 Chartres, au directeur. 9 mars—tf

A LOUER

A LOUER — Villa de la Vergne, sur le Bogue Falle, près de Covington, Lne. S'adresser 323, rue de Chartres.

A LOUER—De belles chambres garnies, 626 rue St-Louis.

FREDERICKS & WOODWORD,
Propriétés Foncières et Encanteurs.
921 rue Commune. Téléphone Main 3236.
10 sept—1 an

De surprise, elle fit un pas en arrière en le reconnaissant.

— Vous, monsieur Fontenay, dit-elle.

— Oui, c'est moi. Votre patronne?...

— Elle est dans le jardin, monsieur.

— Triste, n'est-ce pas?

— Vous pensez! Il y a du changement ici...

— Dites-lui que je veux lui parler.

— Venez, monsieur.

Elle le précéda jusqu'à la maison, ouvrit les fenêtres d'un grand salon, tout rouge, meubles et tentures, poussa les persiennes, qui s'abattirent sur les murs avec fracas, et sortit, après avoir avancé un fauteuil d'acajou empire, garni de velours d'Utrecht, au châtelain qui s'y assit.

C'était évidemment le mobilier des Ambert à la ferme.

Le maître de Beaufort le connaissait bien et depuis longtemps.

Ses fermiers, malgré l'accroissement rapide de leur fortune, n'avaient jamais donné dans le luxe moderne.

Au moment du fatal mariage de son fils, la brave femme n'avait changé que les meubles de la chambre destinée à sa bru.

Elle aurait préféré une autre bellefille.

Elle était sous le coup d'une sorte de pressentiment qui lui montrait l'avenir sous des couleurs plutôt sombres, ou du moins grises et douteuses.

Cette Parisienne élégante, serpentine, délicieuse à voir, ne lui présageait rien de bon.

Son bon sens rustique, elle se disait que trop de papillons volètent autour de ces lumières.

Trop belle, cette Suzanne!

Trop inoccupée aussi! L'oisiveté est mauvaise conseillère.

Que ferait-elle pendant que son mari s'enfermerait dans les bureaux du matin au soir?

Laborieuse et dure pour elle-même, la veuve se le demadait.

Un enfant était survenu, le petit Jacques, et la grand'mère avait repris courage.

Suzanne d'ailleurs gagnait peu à peu ses bonnes grâces et arrachait, une à une, ses défiances et ses antipathies, comme les mauvaises herbes.

Elle enveloppait la rude paysanne dans le filet de ses attentions et de ses sourires.

Souple et adroite, elle s'emparait de son esprit; elle la retournait par le soin qu'elle prenait de son enfant et de son mari.

Elle se montrait bonne mère et bonne épouse, comme dans les inscriptions funéraires.

Tout alla de mieux en mieux jusqu'au jour où Romain Ambert s'embarqua la première fois, pour l'Angleterre et l'Amérique ou plutôt pour les deux Amériques.

Elle aurait voulu voir Suzanne accompagner son mari, mais elle avait, dans les premiers temps, de bonnes raisons pour rester en France.

Ces raisons n'existaient plus lors du fatal voyage au cours duquel les relations de Robert Fontenay et de la jeune femme s'établirent.

Ce fut avec peine que madame Ambert vit son fils s'éloigner pour une si longue absence.

Elle devina le péril, mais, si elle conçut des doutes, elle ne put acquérir la preuve de la faute.

Elle ne fit que la soupçonner.

Il fallut le coup de foudre du départ de Romain pour lui ouvrir les yeux et lui démontrer que ses préjugés ne la trompaient pas et que le malheur de son fils, qu'elle aimait par dessus tout, était consommé.

Depuis ce départ, elle attendait les lettres qu'il lui avait annoncées.

Elle ne cessait de songer à lui.

Elle le suivait par la pensée dans son expédition vers une nouvelle patrie.

Son âme était pleine de l'absent.

Le reste ne l'intéressait plus.

Dans cette vaste maison, peu de semaines plus tôt emplie du bruit des enfants, animée par la présence de son fils qui revenait si souvent auprès d'elle, elle vivait comme dans un tombeau, avec des domestiques qui gardaient le silence et circulaient comme des ombres.

Lorsque sa fidèle Marianne alla lui annoncer une visite dans le petit parc où, à l'ombre de ses grands arbres, elle rêvait à son deuil, elle se redressa et dit:

— Qui est là?

— M. Fontenay.

— Le père?

— Oui. Il désire vous parler.

Elle hésita une seconde, étonnée, et dit sèchement:

— C'est bien... J'y vais.

A son entrée au salon, le vieillard alla à sa rencontre et s'inclina devant elle.

Leurs yeux s'interrogèrent.

Elle lut dans ceux du riche châtelain une grande pitié en même temps qu'une grande tristesse.

Lui, il vit dans ceux de son ancienne fermière une hésitation, un certain étonnement et une juste rancune de l'outrage.

Il lui dit doucement:

— Ma bonne madame Ambert, c'est un ami qui vient à vous, un ami désolé de ce qui s'est passé; mais je crois le mal irrémédiable. Quand une maison est brûlée et qu'il n'en reste que des ruines, il vaut mieux en bâtir une nouvelle que d'essayer de relever ce qui n'existe plus. Votre fils a bien fait de partir... A sa place j'en aurais fait autant... Où est-il?

— Je l'ignore.

— Vous a-t-il écrit?

— Pas encore.

— Ses enfants?...

— En m'annonçant son départ, en quelques lignes, il ne m'en a pas parlé... Je ne sais ce qu'il en a fait. Peut-être me l'apprendra-t-il... En ce cas j'exécuterai ses ordres... ou ses instructions, comme vous voudrez...

Elle déclara:

— Désormais, je veux rester séparée du monde, étrangère à ce qui s'y passera, enfermée dans cette maison, en attendant le retour du seul être que j'aime...

— Et vos petits-enfants?

— N'en parlons pas, monsieur Fontenay... Qui sait si ce ne sont pas les enfants de l'autre!

— Vous êtes irritée...

— C'est vrai... Ai-je tort?

— Non, mais pensez-vous que je n'aie pas souffert de ce qui vous arrive?...

Elle riposta avec véhémence:

— Vous n'avez pas séparé de votre fils, vous... Vous lui pardonnez... C'est naturel... et je ne vous en veux pas... Votre existence reste ce qu'elle était. Moi, au contraire, j'ai tout perdu dans ce désastre. C'est comme si le feu avait passé sur ma maison et qu'il ait tout dévoré. Aussi mon chagrin est sans remède... Le présent et l'avenir sont sans espoir pour moi!

Elle se tenait debout, farouche, haineuse, ses yeux roux pleins de bile, son front creusé de rides ,ses cheveux gris ravagés par une main fébrile.

Elle reprit:

— Abandonné, trahi par sa femme, Romain m'a quittée. Ici, il n'y a plus d'enfants. Où sont-ils?... Honteuse de sa conduite, cette femme indigne n'oserait pas franchir le seuil de cette maison qu'elle a déshonorée... Que me reste-t-il?...

Elle déclara avec colère:

— Rien... Rien...

Le vieillard lui prit presque de force une main qu'elle ne retira pas.

La pensée de l'intimité qui régnait jadis entre le maitre de Beaufort et son mari, la liaison pleine d'aménité du grand seigneur de la finance et de son fermier, le souvenir des services si généreusement rendus, triomphèrent de ses justes ressentiments.

Il lui dit, familier comme autrefois:

— Voyons Françoise, il ne faut pas vous décourager. Vous êtes cruellement frappée... Je le sais... Mais vous ne pouvez concevoir à quel point cette faute nous a désolés. Votre fils avait toutes nos sympathies... Ma famille est navrée de son chagrin et du vôtre... Elle les déplore. Mon fils s'est rendu coupable d'une trahison que la passion seule peut excuser... Il y a là un acte de folie dont les conséquences sont irréparables... Qu'arrivera-t-il?... Je crains de le prévoir. Certes tout est rompu entre cette malheureuse et vous. Elle n'oserait pas sans doute se retrouver en face de vous... Romain a pris le plus sage parti. Il s'est exilé. Mais il reviendra. Le temps effacera les traces de ce scandale qui rejaillit sur nous tous... Il s'oubliera. Les plaies des cœurs blessés se cicatriseront. Aujourd'hui, il n'y a plus de distances. Vous pourrez correspondre aisément avec votre fils, et soyez sûre qu'il réussira. Je le connais. Avec son courage, son intelligence, son coup d'œil et son énergie, je ne suis pas inquiet de ses succès... Ce que je suis venu vous dire, c'est que nous partageons tous votre deuil, que nous restons toujours vos amis...

Il se leva.

A Continuer